# Chronique Roubaisienne

**BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX**
**TÉLÉPHONE — N° 3.25. — TÉLÉPHONE**

## *Les cambrioleurs au cabaret*

**Ils enlèvent un « manicraque »**

Le 1er janvier, vers 3 heures du matin, Mme Elisa Masquelier, cabaretière, boulevard de Beaurepaire, 150, était éveillée par des coups frappés à une fenêtre de son estaminet.

Elle se leva et ouvrit la fenêtre de sa chambre pour se rendre compte de ce qui se passait, mais elle ne vit personne.

La cabaretière se remit au lit, mais une heure plus tard elle descendit et constata que des malfaiteurs avaient pénétré dans le débit après avoir brisé un carreau à la fenêtre.

Les malandrins avaient emporté le « manicraque » qui était placé sur le comptoir et qui contenait des gros sous et des jetons.

Informé, M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

### AU CHORAL NADAUD

La commission de notre excellent orphéon roubaisien, appelée à se prononcer sur l'opportunité du rétablissement des anciennes traditions du Choral, a décidé de réorganiser les réunions intimes et soirées dansantes qui obtenaient autrefois un si vif et si légitime succès.

Elle a pensé que pour rendre plus étroites les relations d'amitié existant entre les familles des membres honoraires et les sociétaires du Choral Nadaud, aucun moyen n'était plus efficace que de les grouper dans l'intimité.

La première sauterie aura lieu le samedi 17 janvier prochain.

### FUNERAILLES CIVILES

Demain dimanche, 4 janvier, à 3 heures un quart de l'après-midi, auront lieu les funérailles civiles du jeune Lucien Verbeurgt, décédé à Roubaix à l'âge de trois ans.

Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 43.

Avis : Le départ du convoi aura lieu à l'heure exacte.

## PETITES NOUVELLES

**EXCES DE VITESSE.** — M. Louis Truffaut, 39 ans, originaire de Pecq, constructeur d'autos à Roubaix, boulevard Gambetta 99, a fait l'objet d'une contravention pour avoir circulé en auto à une vitesse exagérée.

**TROP TARD.** — M. Georges Delcambre, 35 ans, cafetier, rue du Grand Chemin, 11, a été gratifié d'un procès verbal pour avoir laissé son établissement ouvert après deux heures du matin.

**LA DANSE INTERDITE.** — A l'estaminet Julien Cuypers, rue Jacquart, 46, un peu avant deux heures du matin, on dansait au son de la musique. Procès-verbal a été dressé au cabaretier.

**LA GUERRE AUX TOUTOUS.** — Trois chiens ont été capturés par le service de la fourrière et une contravention a été rédigée à la charge du propriétaire d'un chien errant.

## Informations et Communications

**A LA MUTUELLE DES SOUS-OFFS.** — La Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français de Roubaix a tenu son assemblée trimestrielle, sous la présidence de MM. Segard et Bayart, vice-présidents, M. Hayard étant empêché.

M. Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture de la situation financière qui accuse un capital de 135,000 francs.

Elections partielles. — MM. D. Segard, vice-président; Louis Hus, secrétaire-trésorier, Léon Goethals, T. Squelbut, H. Duplouy et Louis Deschamps, administrateurs, ayant terminé leur mandat le 31 décembre sont rééligibles. Ils se représentent aux suffrages des sociétaires. Conformément à l'article 19, les sociétaires qui désireraient poser leur candidature pour l'un de ces fonctions sont priés d'adresser leur demande par écrit au président un mois avant l'assemblée générale du mois de mars 1914.

La fête annuelle offerte aux membres honoraires et participants ainsi qu'aux membres de leur famille aura lieu le samedi 21 février 1914, dans la salle du Casino Palace. A cet effet il est voté le crédit nécessaire pour l'organisation de cette fête.

Remerciements. — M. le président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. le Président de la République pour l'adresse de sympathie adressée le 7 courant à l'occasion du Banquet annuel.

Ecole d'instruction des sous-officiers. — Cette école devant fonctionner incessamment, les sociétaires sont engagés à donner leur adhésion à M. Louis Deschamps, 40, rue Pauvrée, secrétaire de ce groupement.

Tir. — Les sociétaires sont invités à retirer leur carte le plus tôt possible, contre la somme de 1 fr. 50. M. Lefebvre, sous-lieutenant a bien voulu les apporter lui-même à la réunion pour faciliter cette distribution. Les retardataires sont priés de la retirer le dimanche de 10 heures à midi, rue de la Gare, au Grand Café à l'entresol.

Gardes communales. — Il est rappelé aux sociétaires âgés de 45 à 55 ans et valides, qu'ils peuvent s'inscrire pour former les gardes communales selon les instructions déjà données. Les noms devant être envoyés en janvier, il est temps pour les dernières adhésions.

Retraites ouvrières. — Les adhérents aux retraites ouvrières qui n'auraient pas encore remis leur second bulletin d'adhésion, sont priés de l'adresser sans retard au secrétaire. Les sociétaires non encore inscrits soit comme assurés obligatoires ou facultatifs sont priés de se faire au plus vite, c'est dans leur intérêt.

Admissions. — Deux nouveaux sociétaires ont été admis dans le courant du quatrième trimestre.

Recrutement. — Beaucoup de jeunes sous-officiers rentrés récemment du régiment se sont fait inscrire ; cette année il y a eu 37 adhésions nouvelles. Le président engage fortement tous les sociétaires à faire de la propagande près de ceux rentrés récemment et non encore inscrits membres de la société.

Conférence de M. le docteur Mausse. — M. le président est très heureux de pouvoir présenter le docteur Mausse, qui a bien voulu et comme sociétaire et comme docteur, faire une conférence sur la Tuberculose. Il lui donne la parole.

M. le docteur Mausse démontre que la tuberculose exerce bien chaque année des ravages manifestes. Il suffit pour s'en convaincre de consulter à ce sujet les statistiques et les tables de mortalité. Elle fait succomber chaque année sous ses coups 121,000 victimes. Elle est dangereuse également par ses manifestations multiples, par le nombre d'invalides qu'elle crée et en emportant bien souvent ses victimes à l'âge où celles-ci auraient pu contribuer le plus efficacement à la prospérité économique de la nation. Il est donc indispensable de bien connaître ses modes de propagation. Ceux-ci peuvent se ramener à trois principaux : la tuberculose peut se contracter par inoculation, par inhalation ou par ingestion. Ces deux dernières sont de beaucoup les causes les plus importantes de contagion et c'est sur elles que doivent se fonder les moyens de lutte contre la tuberculose.

Le danger réside dans la vie en commun avec le tuberculeux, dans l'absence de conditions hygiéniques parfois les plus élémentaires.

A côté de ces facteurs de propagation il faut placer un certain nombre de conditions prédisposantes, l'hérédité, les excès de toute nature et surtout l'alcoolisme qui prépare bien le lit de la tuberculose. Il faut continuer la lutte contre [illegible] pénètrent insuffisamment, encourager la création d'habitations saines et hygiéniques, combattre l'alcoolisme.

Il faut également faire comprendre la nécessité qu'il y a d'établir un diagnostic précoce de la tuberculose.

Pour la question du sanatorium, tout en restant une question d'intérêt il faut reconnaître que l'admission des sociétaires malades y est rendue difficile d'abord par la crainte pour les sociétaires de perdre leur place, ou de voir leur [illegible] péricliter ou simplement par amour-propre de leur part ou par raison de famille.

Il vaut beaucoup mieux quand il s'agit de tuberculose de prévenir que de guérir, car les succès sont plus faciles et l'application des mesures préventives est des plus simples.

M. le président remercie M. le docteur Mausse de sa conférence très documentée et surtout très intéressante.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola habituelle.

La séance est ensuite levée.

**LE TIR REGIONAL.** — Rue Pauvrée, 28, Roubaix. — A cause du Nouvel An, il n'y aura pas cours spécial de tir aujourd'hui samedi, 3 janvier, ni de séance d'entraînement demain dimanche, 4 janvier.

**CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ».** — Aujourd'hui samedi, à huit heures un quart, répétition générale, au siège, Café Français, Grande Rue, 34.

### Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des traverses [illegible] tions du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au Bureau provisoire : 38, Grande-Rue, Roubaix.

## ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX, du 1er Janvier 1914

**Naissances.** — Jean Renaut, rue Chanzy, 3. — Robert Olivier, rue du Luxembourg, 64. — Emilienne Flamencourt, rue Lacroix, 28 bis.

**Décès.** — Victorine Ferté, 58 ans, sans profession, boulevard de Reims, 60. — Lucienne Deleporte, 22 jours, rue de l'Epeule, contour de l'Abreuvoir, 7. — Désirée Lamarque, 77 ans, sans profession, rue de Lannoy, 165.

Du 2 Janvier 1914

**Naissances.** — Angèle Verdonck, rue de la Makellerie, 131. — Lucien Baert, rue Franklin, 140, cour Cornil, 7. — Marcel Nollet, Grand'Place, 21. — Simonne Ocqhemant, rue d'Isly, 35. — Emilienne Linngre, rue Lacroix, 72.

**Décès.** — Victoire Dégobert, 88 ans, sans profession, rue Bell, 22. — Lucien Verbeurgt, 2 ans, rue de la Paix, 43. — Eloi Denis, 57 ans, tisserand, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 1. — Clémence Hollemaert, 73 ans, sans profession, rue des Longues Haies, cour Voitout, 2. — Camille Barinne, 71 ans, sans profession, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 6. — Joseph Desobry, 39 ans, marchand de fromages, rue de l'Ommelet, 75.

## WASQUEHAL

LE RAMONAGE DES CHEMINÉES. — L'Administration municipale met en garde les habitants contre certains ramoneurs de cheminées qui se présentent chez eux sans être munis d'une autorisation. Ils doivent en effet présenter celle-ci sur requête des personnes qu'ils visitent, et nous invitons les habitants à ne payer qu'après le travail fini. Les gardes champêtres préviendront les habitants en temps utiles.

ETAT-CIVIL de WASQUEHAL. — *Naissance.* — Delfontaines Albert, rue Carpeaux, 142.

*Décès.* — Teugels Désiré, 7 mois, rue des Villas Ouvrières.

## LANNOY

CONCERT. — La Musique municipale donnera son concert annuel le dimanche 18 janvier 1914, avec le concours du Cercle Moderne.

**LYS**

STATISTIQUE. — L'Etat-Civil a enregistré en 1913 : 132 naissances, 71 mariages et 114 décès.

La classe 1914 compte 57 conscrits.

**HEM**

CHUTE MALHEUREUSE. — Joseph Fremaux, 13 ans et demi, coursier chez Parent-Desurmont, s'est contusionné le cuir chevelu en tombant sur la chaussée. 6 jours de repos.

L'EBOUAGE PUBLIC. — Le service de l'ébouage public commencera aujourd'hui samedi et suivra l'itinéraire suivant : matin, de 7 à 8 heures, quartier des Trois Baudets, Groupe scolaire, les Trois Fermes ; de 8 à 10 heures, Petit-Lannoy, de Lannoy au pavé des Trois Baudets ; de 10 à 11 heures, de ce point à la Place; de 11 à 3 heures, rue Poivrée, la Citadelle et l'Hempempont.

En attendant la réglementation définitive de ce service, il est rappelé que les poubelles ne devront pas peser plus de 25 kilos.

## Gazette Tourquennoise

### IVRE, IL SE PEND CHEZ SES PARENTS

Jeudi vers huit heures du matin, Jules Delaporte, 42 ans domestique, marié, père de deux enfants âgés de 12 et 7 ans, demeurant rue du Labyrinthe, 48, s'est présenté en complet état d'ivresse chez ses parents, rue du Congo, 283, histoire de leur souhaiter bonne et heureuse année.

Après quelques minutes de conversation, sans rien dire à personne et tant bien que mal, Delaporte est monté au grenier et s'est pendu à une poutre.

La cause de ce suicide est totalement inconnue et doit être mise sur le compte de l'ivresse.

### CHEZ LES TISSERANDS

Commencée il y a cinq semaines, la grève du tissage d'ameublement Deschemacker dure toujours.

Au début, les grévistes demandaient trois centimes d'augmentation par 1000 duites et deux centimes pour les armures.

Aujourd'hui, dans le but de faire cesser ce malheureux conflit, les ouvriers ne demandent plus qu'un centime d'augmentation, mais le patron n'entend pas le leur accorder.

## *Communiqués divers*

ECOLE PRATIQUE. — Concours pour un emploi de maîtresse de couture et raccommodage à l'Ecole primaire de jeunes filles du Blanc-Seau (cours du soir). — Le concours aura lieu à l'Ecole pratique et ménagère, 70, rue des Ursulines, le lundi 12 janvier, à huit heures du matin. Les inscriptions seront reçues soit à la mairie (bureau des écoles), soit à l'Ecole pratique, jusqu'au jeudi 8 janvier.

Conditions à remplir : Etre Française, âgée de 21 ans au moins et de 35 ans au plus, au jour du concours.

Pièces à produire : Une demande écrite adressée à M. le maire de Tourcoing. Extrait de naissance. Tableau des situation occupées par la candidate depuis l'âge de 18 ans.

Epreuves du concours : 1. Raccommodage du linge et de vêtements (épreuve éliminatoire), durée 4 heures. — 2. Coupe et assemblage de vêtements, durée 5 heures.

Service demandé : Trois cours par semaine, les mardi, mercredi, vendredi, de 7 h. 1/2 à 9 heures du soir.

Traitement accordé : 100 francs ou 150 francs par an, suivant le cours confié.

CONCOURS POUR UN EMPLOI DE MAITRESSE DE COUTURE A L'ECOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES. — Le concours aura lieu le lundi 12 janvier 1914, à huit heures du matin, à l'Ecole pratique et ménagère, 70, rue des Ursulines.

Conditions à remplir : 1. Etre Française, âgée de 21 ans au moins et de 35 ans au plus, le jour du concours. — 2. Justifier du temps pendant lequel la candidate a exercé le métier de couturière, soit dans un atelier, soit comme ouvrière travaillant à son compte.

Pièces à produire : 1. Adresser à M. le maire une demande écrite. — 2. Extrait de naissance. — 3. Certificats des personnes ayant employé la candidate pendant les cinq dernières années. — 4. Diplômes professionnels ou autres que la candidate peut posséder [illegible]. — 5. Certificat médical d'un médecin du service municipal, constatant que la candidate n'est atteinte d'aucune maladie ou infirmité pouvant nuire à son service ou à ses élèves.

Epreuves du concours : Première partie, épreuves éliminatoires : 1. Réduction d'un genre simple sur un sujet se rapportant à la profession de couturière. — 2. Ecoul. de couture en toile de coton. — 3. Exercice de coupe en mousseline à patron.

Deuxième partie, épreuves définitives : 1. Un costume ou une partie de costume. — 2. Interrogations sur les détails du métier de couturière.

Service demandé et avantages accordés : Durée du service : 48 heures par semaine. — Traitement de début : 1,500 francs, qui peut être porté par avancements successifs jusqu'à 2,300 francs. Une année de stage est exigée, mais elle peut compter pour l'avancement.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au mercredi 7 janvier, soit à l'Ecole pratique, 70, rue des Ursulines, soit à la Mairie, bureau des écoles.

CONDITIONNEMENT DE TOURCOING. — Mouvement journalier du 27 décembre 1913. — Laine peignée, 93.297. — Laine filée, 29.[illegible]. — Blousses et laines diverses, 51.927. — Cotons, jutes, etc., 23.578. — Total : 198.407.

Du 29 décembre 1913. — Laine peignée, 60.721. — Laine filée, 34.184. — Blousses et laines diverses, 48.442. — Cotons, jutes, etc., 12.438. — Total : 155.785.

Du 30 décembre 1913. — Laine peignée, 70.283. — Laine filée, 24.161. — Blousses et laines diverses, 34.010. — Cotons, jutes, etc., 17.[illegible]. — Total : 145.206.

Du 31 décembre 1913. — Laine peignée, 67.436. — Laine filée, 23.586. — Blousses et laines diverses, 36.760. — Cotons, jutes, etc., 11.913. — Total : 141.805.

## THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

**THEATRE MUNICIPAL**

Demain dimanche 4 janvier, deux grandes représentations : Matinée à 3 heures, avec le concours de Mlle Rose Elsie, du Théâtre de l'Apollo : « La Veuve Joyeuse », opérette en 3 actes, musique de F. Lehar. Danses du Coktail par Mlle Deconsoli. Orchestre dirigé par M. Roberval. Le soir, à 8 h. 1/4, prix réduits, 7e représentation de l'immense succès : « La Chaste Suzanne », opérette en 3 actes, musique de J. Gilbert.

Service de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron, desservant la Malcense et la Croix-Rouge, 0 fr. 50 par personne.

Lundi 5 janvier, à 8 h. 1/4, prix réduits du dimanche soir. Irrévocablement, dernière représentation de « La Veuve Joyeuse ».

La location est ouverte.

## ETAT-CIVIL

DE TOURCOING, du 2 Janvier 1914

**Naissances.** — Dessauvages Congestine, rue du Chêne-Houpline, cour du Dernier Centime. — Watrelot Alfréda, rue Auber, 62. — Cosyns Maurice, rue du Moulin, 128. — Wagnon Noël, rue de Menin, cour Bourla, 6. — Vanhaesebrouck Georgette, rue Menin, 158.

**Décès.** — Richard Stabbe, 41 ans, mouleur, rue Fin de la Guerre 92. — Purre Tack, 12 ans, rue de Chartres, 12. — Jules Delaporte, 41 ans, domestique, rue du Congo, 283. — Jeanne Soete, 2 mois, rue de Normandie, 9. — Augustine Desreux, 60 ans, sans profession, rue de Mouvaux, 84.

## LILLE

## *L'incendie de la rue du Magasin*

**Le feu qui couvait faillit détruire une maison voisine de l'épicerie sinistrée**

Nous avons relaté en son temps l'incendie qui, dans la nuit de mardi à mercredi, détruisit l'épicerie occupée par les époux Hodin, 15, rue du Magasin.

Le feu, que l'on croyait avoir complètement éteint, a fait jeudi matin un retour offensif.

L'alarme fut donnée aux pompiers du poste du dépotoir, par le caporal clairon Cauvin, qui, demeurant en face de l'immeuble sinistré, avait vu chez lui, vers 7 heures du matin, une épaisse fumée sortir du toit de la maison voisine portant le numéro 13 et habitée par M. Moral, coiffeur. Les flammes avaient pris naissance dans le grenier de cette habitation.

Elles purent être promptement combattues par les pompiers qui, prévoyant le cas, avaient laissé sur place une partie de leur matériel.

Les dégâts causés par ce commencement d'incendie sont assez importants.

### Comment arrivent les accidents

**Un vieillard sous un tramway**

Dans la soirée de jeudi, vers 7 heures, un pensionnaire de l'Hospice Général, M. Henri Villaeys, 72 ans, qui avait quelque peu fêté le nouvel an, débouchait de la rue de l'Entrepôt.

Il venait de gagner le quai de la Basse-Deûle, lorsque survint le car N 539 qu'il n'avait pas aperçu. Le malheureux fut tamponné par la lourde voiture et tomba. Fort heureusement le chasse corps fonctionna et un accident irréparable put être ainsi évité.

Dégagé par les employés du tramway, le septuagénaire fut transporté sur un brancard à l'infirmerie de l'Hospice Général où il reçut les premiers soins.

Outre des multiples contusions sur tout le corps, M. Villayes porte une fracture du bras droit.

La police a ouvert une enquête sur cet accident.

### Un cheval qui s'emballe

Hier matin, vers 7 heures 10, un cheval attelé à une voiture à deux roues, faisant le service de la poste, stationnait place de la République.

Pendant que son conducteur, M. René Martin, travaillant pour le compte de M. Dumortier, 8, rue Baclelle, était occupé à prendre le courrier, le cheval, on ne sait pour quelle cause, s'emballa et parcourut ventre à terre, l'allée centrale de la place précitée.

Des faits graves étaient à craindre lorsque l'animal alla s'abattre contre un bec de gaz du square Faidherbe.

Au cours de cette collision, la voiture qu'il remorquait fut en partie démolie. Aucun accident de personne à signaler.

### Auto contre baladeuse

A l'angle du boulevard Carnot et de la rue des Arts passait hier, vers 1 heure 30, poussant devant lui une baladeuse, M. Noël Piart, travaillant chez M. Vercammen, fabricant d'eaux gazeuses, 41, rue des Guinguettes.

Survint l'auto 989-D-8, pilotée par Mme Gaillard, demeurant rue du Docteur-Legay, villa Lili, à La Madeleine. Ce dernier véhicule tamponna le premier.

Sous le choc, M. Piart fut renversé et se contusionna sans gravité. En outre, plusieurs bouteilles se trouvant dans sa charrette furent brisées.

Tamponné et tamponneurs se sont arrangés à l'amiable.

Tout est bien.

### La malchance du charretier

Le charretier Henri Christien, demeurant à place Vanhoenacker, au service de M. Houze, à Ronchin, passait hier, vers trois heures un quart, place Sébastopol, conduisant un attelage. Par suite d'un brusque choc, il tomba de sa voiture et se fit à la tête une grave blessure.

Relevé par des passants, le charretier fut transporté dans une pharmacie, où il reçu les soins d'un docteur.

Le praticien, qui craint une fracture du crâne, a fait transporter le blessé à l'hôpital de la Charité.

## Les voleurs sont infatigables

**Plomb à bon compte**

Le service de la sûreté mène une enquête pour découvrir les auteurs d'un vol de plusieurs mesures en étain et de tuyaux de pompes à bière commis dans un estaminet actuellement inoccupé situé rue Arago, 10 et appartenant à Mme Corman, demeurant rue Pierre-Legrand.

Les policiers suivent une piste.

### L'indélicat journalier

Le nommé François Dubois, 19 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté. Cet individu, qui accompagnait un voyageur ivre dans un estaminet de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, avait profité de l'état dans lequel se trouvait ce malheureux pour lui dérober une somme d'environ 3 francs.

Dubois, qui avait sur lui au moment de son arrestation, un couteau à cran d'arrêt, sera en outre poursuivi pour port d'arme prohibée.

### Sous le clair de lune

Dans la soirée de mercredi, une jeune fille de 22 ans, Mlle Madeleine N..., professeur de sténographie, demeurant rue Vandamme, à Lambersart, après avoir fait une longue promenade était allée se reposer sur un banc du bois de la Deûle, tout proche de la statue en vadette.

Soudain, deux individus surgirent des fourrés et, s'emparant du réticule que Mlle N... avait déposé à côté d'elle, prirent la fuite à toutes jambes.

La jeune fille cria bien « Au voleur ! », mais personne ne répondit à ses appels.

Elle n'eut donc que la consolation de se rendre au commissariat du 5e arrondissement pour y porter plainte contre ses peu galants détrousseurs, qu'elle ne croit pas pouvoir reconnaître.

Dans le réticule de la plaignante se trouvaient, outre une somme de 160 francs, une carte d'abonnement sur le tramway N, un porte-crayon en or, un porte-monnaie en cuir, quatre clefs, une boîte à poudre et une bourse en argent, un peigne cassé, un canif en métal, un mouchoir et un lime-ongles.

Le service de la sûreté s'occupe activement de cette affaire.

### Encore un vélo qui s'envole !

Le garçon boulanger Jérôme Denorme, 26 ans, demeurant 34, rue de Juliers, désirant faire une surprise à un de ses amis demeurant à l'hôtel du Commerce, à Lambersart, s'était rendu à bicyclette jeudi matin vers minuit, à l'endroit précité, afin de présenter ses souhaits de bonne année.

Dans le couloir dudit hôtel, M. Denorme remisa son vélo, puis escalada les escaliers, non sans avoir auparavant soigneusement fermé la porte.

Or, en redescendant une demi-heure plus tard, le garçon boulanger constatait la disparition de sa machine, valant 240 francs.

La police a été mise au courant de ce fait.

### *A la manière de Théron et Cie*

**L'inculpé est déféré au Parquet**

Nous avons relaté les agissements du nommé Kléber Lepers, qui fut arrêté mercredi soir pour avoir tiré, contre un mur de la rue du Bois-Saint Sauveur, trois coups de revolver. Nous ajoutions que ce jeune homme avait été trouvé en possession non seulement de l'arme dont il s'était servi, mais encore de 50 cartouches, d'un marteau, d'un couteau à cran d'arrêt, d'une paire de lunettes d'automobiliste, d'une demi-livre de poivre en poudre, etc.....

Lepers n'a pu donner d'explication satisfaisante à cet égard au commissaire qui l'interrogeait. Le magistrat l'a donc déféré au Parquet pour port d'arme prohibée. C'est M. Fillaire, juge d'instruction, qui a été chargé de cette affaire.

De l'enquête menée par la police, il résulterait qu'on ne se trouverait pas en présence d'un individu qui mûrissait de sinistres projets, mais plutôt d'un jeune détraqué qui a voulu faire parler de lui.

### APRÈS LE BAL

De service jeudi soir au bal Duhem, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, l'agent Jules Bouchez dut intervenir pour calmer la nommée Hortense Odineau, 25 ans, fileuse, demeurant 20, rue des Etaques, qui se disputait bruyamment avec un danseur.

Le policier fut très mal accueilli. Grossièrement injurié par la fileuse, il l'appréhenda pour l'emmener au poste. Mais les choses n'allèrent pas toutes seules. En cours de route, en effet, deux individus, connus l'un sous le nom de Charlot le Dunkerquois, l'autre sous celui de Delobel, voulurent dégager la prisonnière. A un certain moment, l'agent Bouchez se croyant menacé dut dégainer pour tenir en respect ses agresseurs. Dans la bagarre il perdit même son képi.

Enfin, avec l'assistance de plusieurs de ses collègues, il put conduire au commissariat de la rue de Fives Hortense Oudineau, qui sera poursuivie pour ivresse et outrages à agent.

Quant aux deux agresseurs de l'agent, on a pu les retrouver ; ils ont été conviés à venir s'expliquer au poste de police, où une enquête est ouverte sur leurs agissements.

### NÉ DANS LA RUE

Une jeune femme, Mme Jeanne Gadoul, née Vercleyen, 21 ans, demeurant rue de Mulhouse, 12, passait jeudi soir, vers 11 heures 15, rue du Port, en compagnie de son mari pour se rendre à la Maternité.

Soudain prise de douleurs, Mme Gadoul mit bientôt au monde un enfant.

Le père, affolé, traversa la rue et alla demander du secours à la maternité Sainte Anne, 86, rue du Port, où l'on refusa d'admettre sa femme.

Finalement, la jeune mère ainsi que son bébé purent être transportés à l'hôpital de la Charité en automobile, où tous deux furent aussitôt admis.

La mère et l'enfant se portent bien.

### POUR LA CORRECTIONNELLE

**Un escroc**

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel, audience du samedi 10 janvier, le nommé Fernand Lafon, 20 ans, garçon boulanger à Lille.

Cet individu, réformé au 110e d'infanterie où il avait été affecté, se présentait chez les parents de ses anciens camarades de régiment, de la part de ces derniers par qui il se disait envoyé et leur demandait de l'argent [illegible].

[illegible] 10 francs à M. [illegible] des tramways [illegible] francs à M. [illegible] [illegible].

## Théâtres, Fêtes & Concerts

**AU GRAND-THEATRE**

Ce soir [illegible] présentation [illegible] CHÉRI-BIBI [illegible].

[illegible] MISS HELYETT [illegible].

On [illegible] CLAUDINE [illegible] drames [illegible] aura certainement [illegible] nouveauté [illegible] on le clou de la saison.

Dimanche, [illegible] LES DEUX GOSSES et RÊVE DE VALSE.

**AU KURSAAL**

[illegible] SERVIR [illegible] LA CHIENNE DU ROI [illegible].

[illegible] MIREILLE [illegible] LE BALLET DE FAUST [illegible] LA FILLE DU REGIMENT [illegible] UNE NUIT DE NOCES.

**FESTIVAL SAINT-SAENS**

Le Cercle musical [illegible] [illegible] Saint-Saens [illegible].

Afin de donner [illegible] le Comité a fait engager [illegible] de l'Opéra [illegible] [illegible] Davois [illegible] 150 chanteuses et chanteurs. Le maître Saint-Saens vient d'indiquer au Comité [illegible] porté sur « La Nuit Persane » [illegible] quatre parties, d'un très grand effet comme il le dit dans sa dernière lettre, et dont l'ensemble, solis, chœurs et orchestre, comprendra 250 exécutants.

Nous donnerons dans quelques jours les noms des artistes engagés pour cette manifestation artistique [illegible] un organiste et une cantatrice, tous deux très réputés.

Les cachets seront en vente à partir du samedi 20 décembre, chez tous les marchands de musique de Lille, Roubaix, Tourcoing et cafés de l'Hippodrome Lillois.


**CIRQUE**
**CHARLES Couronne**
donnera SAMEDI 3 Janvier à 8 heures
**BRILLANTE REPRÉSENTATION**
DIMANCHE, 4 Janvier :
**3 h. - *Dernière Matinée* - 3 h.**
**8 h. - *Avant-dernière Soirée* - 8 h.**
LUNDI, 5 Janvier, 8 h., irrévocablement
**DERNIERE REPRESENTATION**
Le Parc Zoologique est ouvert toute la journée à partir de 9 h. du matin jusqu'à 7 heures du soir.


## ARRONDISSEMENT DE LILLE

**MARCQ-EN-BARŒUL**

**CHUTE MORTELLE**

Le petit Léon Dugardin, 14 mois, dont les parents habitent rue Sainte-Marie, et qui est en nourrice chez une voisine, fit mardi matin une chute sur la tête et se fractura le crâne.

Malgré les soins du docteur Vasseur, le pauvre petit expira le soir même.

La douleur des parents fait peine à voir.

**LAMBERSART**

AU FEU ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi vers midi, dans les maisons Poliet, situées, rue du Bois.

Le feu avait pris naissance dans le haut d'une cheminée.

M. Wattrelos, commissaire de police, aidé de quelques ouvriers, éteignit ce commencement d'incendie à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

BLESSE A LA MAIN. — Le sieur Charles Marquette, 19 ans, manouvrier, demeurant à Bunnes, s'est blessé à la main droite en réparant une conduite d'eau à la Villa du Bouton d'Or, avenue de l'Amiral Courbet.

Le docteur lui a prescrit douze jours de repos.

PARTI SOCIALISTE. — La Commission administrative des Pupilles Socialistes, organise pour le samedi 10 janvier, une grande réunion privée dans la salle de la « Petite Botte de Paille ».

Tous les membres, hommes et femmes, de la section du P. S. et de la libre pensée « La Raison », sont instamment priés d'y assister.

**TEMPLEUVE**

PARTI SOCIALISTE. — La réunion mensuelle aura lieu dimanche 4 janvier, à 6 heures du soir, au siège chez Dubus-Delezenne.

Ordre du jour : Cotisations. — Renouvellement du secrétaire et du Président.

### FAVORISES PAR LE SORT


La région continue d'être favorisée aux tirages de « LA FRANCE ECONOME », société de capitalisation, à PARIS, 4, avenue de l'Opéra, assujettie au contrôle de l'Etat.

Au tirage du 26 décembre, Mme INGLIN-CORBEAU, demeurant à HAVRINCOURT (Pas-de-Calais) ; Mme COPAIN-DELEPLACE, demeurant à FESTUBERT (Pas-de-Calais), et M. VERCOUTTER, demeurant à MARDYCK (Nord), ont chacun gagné 500 francs, après avoir effectué : la première, 9 ; la deuxième, 5 ; et le troisième, 9 versements mensuels de 2 fr. 50. — Pour tous renseignements, s'adresser aux succursales des « ETABLISSEMENTS DEBRAY ».

13996.4



### Langueur et Abattement

La langueur et l'abattement ont parfois pour causes déterminantes les troubles de l'estomac et du foie. Il est certain qu'une indigestion, même légère, ou bien le fonctionnement défectueux du foie occasionne de l'abattement, de la fatigue et de la lassitude. Quand cela se produit, vous avez besoin d'un remède capable de rétablir le fonctionnement normal et régulier de l'estomac, du foie et des intestins. C'est ce que la Tisane américaine des Shakers fait de la manière la plus efficace. Vous avez en ce précieux remède un moyen excellent et facile de chasser les troubles de l'estomac, du foie et des intestins et aussi de les prévenir.


## ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**LA SENTINELLE**

### "La Grande Famille"

**Un soldat en congé de convalescence est arrêté pour désertion**

Nous avons annoncé il y a quelques jours que la gendarmerie d'Anzin avait arrêté pour désertion, Emile Piqueur, 20 ans, au [illegible] cuirassiers en garnison à Valenciennes.

Cette information mérite une rectification ou plutôt les commentaires. Voici les faits :

**LES MESAVENTURES D'UN CAVALIER**

Le [illegible] décembre dernier, le cavalier Piqueur [illegible] victime d'une chute de cheval, [illegible] d'exercices au manège. Il fut grièvement blessé à l'omoplate. Le certificat du [illegible] constate une déchirure.

[illegible] admis à l'infirmerie où il séjourna [illegible] dizaine de jours. Son état s'étant [illegible] amélioré, le cavalier obtint une [illegible] de quatre jours. Au cours de [illegible] fièvre se déclara chez Piqueur. Ce dernier se présenta devant les [illegible] le dimanche 21.

[illegible] constata cette affection et accorda [illegible] une prolongation de permission [illegible] de dix jours.

[illegible] ? Nous ne le savons [illegible] M. [illegible] par suite d'un malentendu [illegible] considéré comme absent [illegible] dès le lundi 22.

[illegible] brigadier de gendarmerie se [illegible] M. Piqueur père et l'informa [illegible] recherché.

[illegible] déclaré qu'il se trouvait en [illegible] gendarme se retira.

[illegible] était arrêté illégitimement [illegible] l'avons dit.

[illegible] rue Vincent, le cavalier [illegible] à la prison.

[illegible] plus tard on l'y trouva [illegible] si grande faiblesse qu'on [illegible] à l'infirmerie où il fut [illegible].

[illegible]

## Tribunal Correctionnel de Lille

[illegible] 1914

[illegible] Au [illegible] en [illegible] six [illegible] contraventions [illegible] simple police.

[illegible] inculpés [illegible] une [illegible] qui avait [illegible].

[illegible] l'agent dire à [illegible] distance [illegible] intervint et [illegible].

Mme M. [illegible] Verbèque [illegible] paraît [illegible].

L'affaire est mise en délibéré.

COMMIS INDELICAT. — Le sieur Thierry Clément, employé à l'Hôtel Continental, [illegible].

[illegible] Il est [illegible].

[illegible] — Le nommé Bulteau [illegible] coup [illegible] Saint-Eloi [illegible].

[illegible]

PAUVRE MERE. — La dame veuve Germaine [illegible] de Marquette, a soustrait [illegible] trois livres de beurre [illegible] sieur Houdart, épicier, rue de [illegible], Marquette.

L'inculpée [illegible] trois petits enfants, elle en [illegible] sa situation, [illegible] à voler.

Le tribunal se montre indulgent et lui inflige [illegible] avec sursis.

POUR [illegible] BELLE. — La nommée Jeanne Clarisse, 20 ans, demeurant à Wattrelos, a dérobé une chaîne en argent à son amie Héléna [illegible] et l'a échangée contre une autre pour [illegible] parer.

Elle attrape [illegible] de prison avec sursis.

ECHO DE LA SAINTE-CECILE. — Des musiciens ayant fêté Sainte-Cécile faisaient du tapage dans la nuit du 22 novembre rue Faidherbe, à Lille. L'agent Devrière étant intervenu pour les ramener au calme fut outragé par l'un d'eux, le sieur Hersin Eugène, 27 ans, demeurant à Lille.

Le tribunal condamne ce dernier à 8 jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Six jours de prison à Inglebert Charles, 31 ans, pour avoir dérobé deux battens en bois au préjudice de M. Cordonnier à Roubaix.

— Huit jours de prison à Boileux Aristide, 32 ans, pour avoir à Wattrelos porté des coups au sieur Guidet Simon, 51 ans, peigneur à Tourcoing.

— Six jours de prison à Charlotte Collet, 33 ans, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

— Deux mois de prison et 500 francs d'amende à Sauvin Auguste, 32 ans, pour avoir tenté d'introduire en fraude à Neuville-en-Ferrain 25 kilos de café vert.

— Seize francs d'amende à Delfosse Hubert, 22 ans, pour avoir brisé quatre carreaux au Café Dumoulin à La Madeleine.

## PAS-DE-CALAIS

**ANNAY-SOUS-LENS**

### *L'affaire d'avortement*

**UNE ARRESTATION**

A la suite des résultats de l'autopsie pratiquée par M. le docteur Quénée, médecin légiste, sur le cadavre de Mme Houziaux, décédée dans les circonstances que nous avons relatées, et en raison des constatations faites par le brigadier de gendarmerie Bouiet qui conduit avec une grande activité une enquête difficile, le parquet de Béthune a délivré contre la femme Céline Wantiez un mandat d'amener.

Celui-ci n'a pu d'abord être mis en exécution en raison de l'état de santé de Céline Wantiez, qui se déclarait dans l'impossibilité de marcher pour se rendre à Béthune. Mais après examen de l'intéressée par M. le docteur Quénée, elle a été conduite au parquet par la gendarmerie.